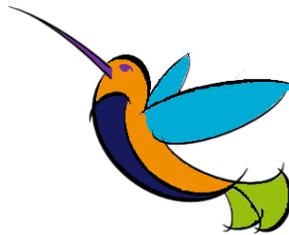


Mode d'emploi de Colibrisk V5

Outil d'aide à la gestion du risque chimique



Mise à jour : 08/02/2017

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
MODIFICATIONS APPORTEES A LA VERSION V5	5
1. PRISE EN MAIN DE L'OUTIL COLIBRISK	6
2. ONGLET D'ACCUEIL	10
3. INVENTAIRE DES PRODUITS ET DES EMISSIONS	12
4. ANALYSE DES SUBSTANCES	18
5. INVENTAIRE DES SITUATIONS DE TRAVAIL	19
6. EVALUATION DU RISQUE CHIMIQUE	20
7. STRATEGIE DE PRELEVEMENT	22
8. PLAN D' ACTIONS	23
9. LISTE DES SALARIES EXPOSES	23
10. FICHE INDIVIDUELLE D'EXPOSITION	24
11. SUIVI DU CLASSEUR	24
12. AIDE A L'EVALUATION DE LA PENIBILITE	25
ANNEXE 1 : LES NUMEROS D'IDENTIFICATION DES SUBSTANCES	27
ANNEXE 2 : NOTES RELATIVES A LA CLASSIFICATION DES SUBSTANCES	28
ANNEXE 3 : LES PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES UTILES A L'EVRC	29
ANNEXE 4 : HIERARCHISATION DES RISQUES POTENTIELS (HRP)	30
ANNEXE 5 : TRUCS ET ASTUCES	33
ANNEXE 6 : TRANSFERT VERS SEIRICH	34

Introduction

Colibrisk est un outil informatique, permettant d'accompagner la démarche d'évaluation et de prévention du risque chimique décrite dans le guide méthodologique téléchargeable à l'adresse : www.risquechimiquepaysdelaloire.org. Cet outil fonctionne avec le logiciel Microsoft Excel (version 2007 ou postérieure) uniquement sous Windows.

Colibrisk permet d'aider les entreprises à formaliser leur inventaire de produits chimiques et à rassembler les informations des Fiches de Données de Sécurité (FDS) utiles à l'évaluation du risque. Le module d'analyse des substances chimiques permet d'identifier les substances les plus préoccupantes (CMR, sensibilisants, VLEP réglementaires, annexe XIV REACH...).

Un module d'évaluation des risques, basé sur la méthode simplifiée de l'INRS, permet de mettre en évidence les situations de travail nécessitant la mise en œuvre d'actions de prévention. La lecture de la note documentaire ND2233 et/ou de la recommandation R409 est vivement recommandée pour une bonne utilisation de l'outil Colibrisk.

Colibrisk propose un module d'aide à la réalisation de la stratégie de mesurage des expositions et un module d'aide à la réalisation des fiches individuelles de prévention des expositions¹ en lien avec les résultats de l'évaluation des risques.

L'outil **Colibrisk** a été conçu et développé par des membres des Services de Santé au Travail et de la Fédération des SSTI des Pays de la Loire. Il est mis à disposition selon le terme de la Licence Creative Commons Attribution – Pas d'utilisation commerciale – Pas de modification 3.0 France.



Modifications apportées à la version V5

La dernière version de Colibrisk à jour est la version V5 de janvier 2017. Les principales modifications et mises à jour portent sur les points précisés dans le tableau suivant :

Intitulé de l'onglet	Modifications et mises à jour
Sources	Mise à jour des bases de données (Classification harmonisée ATP09, Fiches toxicologiques, Metropol, Biotox, VLEP, annexe XIV et XVII REACH).
Inventaire des produits	Ajouts de colonnes de regroupement des dangers : corrosifs et irritants oculaires Ajout de la colonne : éligible à pénibilité
Liste des émissions	Réorganisation des colonnes et ajout de la colonne pénibilité Suppression des émissions pour lesquelles l'éligibilité à la pénibilité n'est pas « déterminable »
Evaluation des risques	Réorganisation et ajouts de colonnes pour intégrer les éléments utiles à la pénibilité
Création de l'onglet Pénibilité	Création d'une procédure permettant d'identifier les situations de travail éligibles à la pénibilité

¹ Pour les expositions antérieures au 01/02/2012 et postérieures au 23/12/2003 pour les ACD et 01/02/2001 pour les CMR on parle de fiche d'exposition conformément aux décrets 2001-97 et 2003-1254.

Pour la période comprise entre le 01/02/2012 et le 09/10/2014, on parle de fiche de pénibilité conformément au modèle de l'arrêté du 30 janvier 2012.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le suivi de l'exposition est intégré au dispositif relatif à la pénibilité conformément à l'article D. 4161-2 du code du travail (applicable au 1^{er} janvier 2017).

1. Prise en main de l'outil Colibrisk

1.1 Téléchargement et sauvegarde du classeur Colibrisk

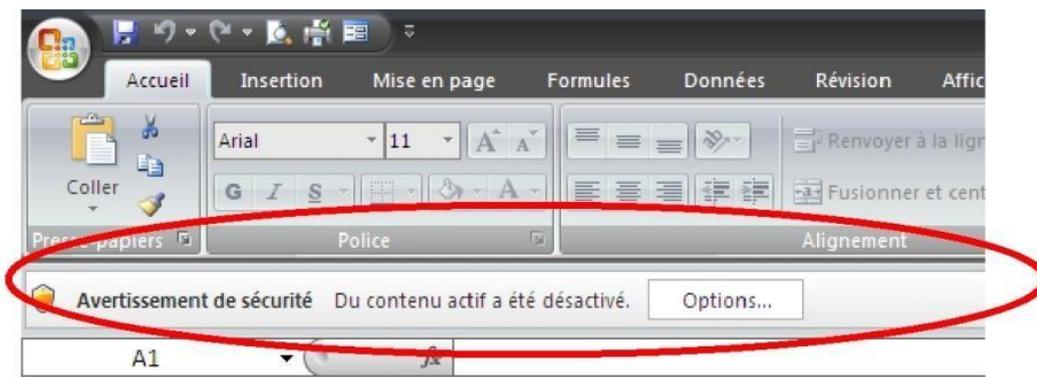
Après le téléchargement de l'outil Colibrisk, il est conseillé de conserver une version du classeur vierge et d'enregistrer le classeur utilisé dans un répertoire de travail dédié.

Colibrisk est un classeur Excel contenant des macros. Il est doit être enregistré avec l'extension .xlsm.

1.2 Activation des macros

L'activation des macros doit être réalisée à chaque ouverture du fichier.

- ✓ Cliquer sur «Options...»



Outil de collaboration entre le service de santé au travail et l'entreprise pour la gestion du risque chimique

- ✓ Sélectionner « Activer ce contenu » puis cliquer sur «OK»

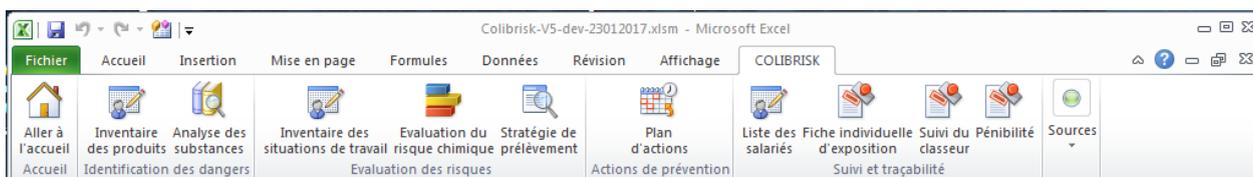


Attention : la procédure d'activation des macros peut être légèrement différente selon la version d'EXCEL.

1.3 Navigation dans le classeur

La navigation dans le classeur **Colibrisk** peut se faire à partir :

- ✓ Du ruban Excel



- ✓ De la page d'accueil

Santé Travail PAYS DE LA LOIRE **COLIBRISK** 

Outil de collaboration entre le service de santé au travail et l'entreprise pour la gestion du risque chimique

Nom de l'entreprise : V5 janv. 2017 L'onglet COLIBRISK est disponible dans le ruban Excel

Étape 1 Identification des dangers		Étape 3 Actions de prévention	
2	Inventaire des produits et des émissions et Hiérarchisation des Risques Potentiels	7	Plan d'actions
3	Analyse des substances et des émissions		
Étape 2 Évaluation des risques		Étape 4 Suivi et traçabilité	
4	Inventaire des situations de travail	8	Liste des salariés
5	Evaluation du risque chimique - ND2233 - INRS	9	Aide à la réalisation des fiches d'exposition
6	Aide pour la stratégie de prélèvement	10	Suivi du classeur
		P	Aide à l'évaluation de la Pénibilité
11	Listes utilisées par l'outil	Récupérer les données saisies dans un autre classeur Colibrisk : 	
12	Listes des émissions		

Sources pour l'analyse des substances	
13	Substances repertoriées (EINECS + ELINCS + NLP) - ECHA
14	Substances supplémentaires
15	Classification harmonisée - Table 3.1 de l'Annexe VI + 9ème ATP - ECHA
16	Classifications des fournisseurs
17	Substances candidates et soumises à autorisation - Annexe XIV REACH - ECHA
18	Substances soumises à restriction - Annexe XVII REACH - ECHA
19	Valeurs Limites d'Exposition Professionnelle - ED984 - INRS
20	METROPOL - INRS
21	BIOTOX - INRS
22	Fiches toxicologiques - INRS
23	DEMETER - INRS
24	Agents chimiques classés par les monographies du CIRC, volumes 1-105 - CNRS
25	Données toxicologiques et environnementales et Seuls de toxicité aiguë - INERIS
26	Liste SIN - Substitute It Now !
27	Données physico-chimiques
28	Données substances personnalisées

Cette œuvre est mise à disposition selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 3.0 France.

 risquechimiquepaysdelaloire@gmail.com

L'icône



permet de revenir à la page d'accueil.

1.4 Avertissements

Lors de l'utilisation de Colibrisk :

- ✓ Ne pas utiliser la fonction « Couper/Coller » afin de ne pas générer d'erreurs dans les formules. Vous pouvez utiliser la fonction « Copier/Coller ».
- ✓ Ne jamais supprimer une ligne entière.

Les principaux problèmes rencontrés par les utilisateurs et restant à solutionner sont répertoriés à l'Annexe 5 : problèmes connus.

Un mode opératoire détaillé vous permet, en Annexe 6 : Transfert vers Seirich, de transférer les informations sur les produits et les substances grâce au fichier mis à disposition par l'INRS.

1.5 Les fonctionnalités de l'outil

N°	Intitulé de l'onglet	Fonctionnalité
1	Accueil	Sommaire du classeur et nom de l'entreprise Récupération des données saisies dans un autre classeur Colibrisk
2	Inventaire des produits	Inventaire des produits et des émissions Synthèse des données issues des FDS Hiérarchisation des risques potentiels Export de tableaux de synthèse
3	Analyse des substances	Récupération des données relatives aux substances à partir des bases de données disponibles dans le classeur Colibrisk Export de tableaux de synthèse
4	Inventaire des situations de travail	Inventaires des situations de travail. Description des situations de travail avec les éléments utiles à l'évaluation du risque chimique selon la méthode ND2233.
5	Évaluation du risque chimique	Affectation des produits chimiques à des situations de travail Évaluation du risque chimique selon la méthode de l'INRS ND2233. Prise de décision vis-à-vis du risque faible (oui/non)
6	Stratégie de prélèvement	Récupération des informations relatives aux substances (VLEP + Metropol + Biotox) pour les différentes situations de travail évaluées à risque non faible.
7	Plan d'actions	Réalisation du plan d'actions pour les différentes situations de travail évaluées
8	Liste des salariés	Liste des salariés (nom, prénom, date de naissance et formations) utile à réalisation des fiches individuelles d'exposition.
9	Aide à la réalisation des Fiches individuelle d'exposition ²	Aide à la réalisation des fiches individuelles de prévention des expositions pour le facteur de risque agent chimique dangereux à partir des données d'évaluation des risques. Export des fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques dangereux.
10	Suivi du classeur	Historique des différentes modifications du classeur.
P	Aide à l'évaluation de la Pénibilité	Aide à l'identification des postes de travail soumis à pénibilité en vue de la déclaration sociale nominative pour les salariés concernés.

² Pour les expositions antérieures au 01/02/2012 et postérieures au 23/12/2003 pour les ACD et 01/02/2001 pour les CMR on parle de fiche d'exposition conformément aux décrets 2001-97 et 2003-1254.

Pour la période comprise entre le 01/02/2012 et le 09/10/2014, on parle de fiche de pénibilité conformément au modèle de l'arrêté du 30 janvier 2012.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le suivi de l'exposition est intégré au dispositif relatif à la pénibilité conformément à l'article D. 4161-2 du code du travail (applicable au 1^{er} janvier 2017).

1.6 Les bases de données utilisées par l'outil

N°	Contenu des bases de données	Source des bases de données
11	Listes utilisées par l'outil	Listes des phrases R, des mentions H, des pictogrammes de dangers Classes définies par la méthode ND2233 Liste extensible des actions de prévention
12	Liste des émissions	Liste extensible des émissions et classes de dangers associées et VLEP associées
13	Substances répertoriées dans l'outil Colibrisk (EINECS + ELINCS + NLP)	http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/pre-registered-substances
14	Substances supplémentaires	Onglet alimenté automatiquement lors de la saisie des substances supplémentaires dans l'inventaire des produits (Cf. 3.5.1)
15	Classification harmonisée	http://echa.europa.eu/fr/information-on-chemicals/cl-inventory-database
16	Classification des fournisseurs	Onglet alimenté automatiquement lors de la saisie des substances en mode avancé dans l'inventaire des produits (Cf. 3.5.2)
17	Substances candidates et soumises à autorisation - Annexe XIV REACH - ECHA	http://echa.europa.eu/addressing-chemicals-of-concern/authorisation/recommendation-for-inclusion-in-the-authorisation-list/authorisation-list http://echa.europa.eu/web/guest/candidate-list-table
18	Substances soumises à restrictions - Annexe XVII REACH - ECHA	http://echa.europa.eu/fr/addressing-chemicals-of-concern/restrictions/substances-restricted-under-reach
19	Valeur Limite d'Exposition Professionnelle - ED984 - INRS	http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=ED%20984
20	METROPOL - INRS	http://www.inrs.fr/inrs-pub/inrs01.nsf/IntranetObject-accesParReference/Page%20Editoriale%20Metropol%20Cas/\$File/Visu.html
21	BIOTOX - INRS	http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/biotox.html
22	Fiches toxicologiques - INRS	http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/recherche-fichetox-criteres.html
23	DEMETER - INRS	http://www.inrs.fr/accueil/produits/bdd/Base-Demeter.html
24	Agents chimiques classés par les monographies du CIRC, volume 1 à 105 - CNRS	http://www.prc.cnrs-gif.fr/spip.php?rubrique100
25	Données Toxicologiques et Environnementales et Seuils de Toxicité Aiguë - INERIS	http://www.ineris.fr/substances/fr/page/20
26	Liste SIN - Substitute It Now !	http://sinlist.chemsec.org/
27	Données physico-chimiques	Onglet dédié aux informations sur les données physico-chimiques des substances, alimenté directement par l'utilisateur
28	Informations supplémentaires sur les substances	Onglet permettant à l'utilisateur d'ajouter directement des bases de données de son choix pour réaliser l'analyse des substances

2. Onglet d'accueil

2.1 Renseignement du nom de l'entreprise

Le nom de l'entreprise est à préciser dans la cellule suivante :



2.2 Récupération des données saisies dans une autre version

Si vous avez déjà saisi des informations dans une autre version de Colibrisk (V1, V2, V3 ou V4), il est possible de transférer l'ensemble des données dans la V5 en suivant cette procédure :

1. Ouvrir un classeur Colibrisk version V5 (exemple: nom_entreprise_colibrisk_V4) et activer les macros.
2. Cliquer sur le bouton de la page d'accueil



3. Cliquer sur le bouton « Sélectionner l'ancienne version »



4. Choisir le fichier contenant les données (Colibrisk V1, V2, V3 ou V4) dans l'arborescence de l'ordinateur.
5. L'opération de transfert des données est terminée à l'apparition du message suivant :



6. Après importation des données, il est nécessaire de mettre à jour les données de l'inventaire des produits en activant le bouton  .

Il est possible d'accélérer la procédure en désactivant les calculs automatiques :

Formules / Options de calcul / Manuel

A la fin de l'analyse des substances, il est important de remettre les calculs en automatique :

Formules / Options de calcul / Automatique

7. Enregistrer le fichier nom_entreprise_colibrisk_V5.xlsm.

NB : Il est aussi possible de transférer les données d'un classeur V5 vers un classeur V5 vierge.

3. Inventaire des produits et des émissions

3.1 Description des colonnes

Colonne	Action	§ FDS
A	N° du produit ou de l'émission. Information pré-saisie. Double clic permet de supprimer le contenu de la ligne via une boîte de dialogue.	
B	Double clic pour choisir une émission. Ne pas utiliser pour les produits.	
C	Saisie du nom du produit. Si un doublon de nom de produit apparaît, la cellule se colore en jaune.	1
D	Saisie du code du produit (ou d'une référence interne utile à l'entreprise).	1
E	Saisie du nom du fournisseur.	1
F	Saisie du type de produit.	1
G	Saisie de la date de mise à jour de la FDS selon le format suivant : jj/mm/aaaa. La date se met en rouge automatiquement si elle est antérieure au 01/12/2010 (date d'entrée en vigueur du règlement CLP pour les substances).	1
H	Choix du système d'étiquetage utilisé. Par défaut, le système CLP est utilisé. Si vous souhaitez utiliser l'ancien étiquetage, alors supprimer CLP de la cellule.	2 depuis juin 2007
I,J,K	Double clic pour saisir les pictogrammes via un formulaire de saisie. Les informations relatives aux pictogrammes sont réparties dans 3 colonnes distinctes (Santé, Sécurité et Environnement).	2 depuis juin 2007
L à U	Double clic pour saisir les phrases R ou les mentions H via un formulaire de saisie. Il faut sélectionner toutes les phrases de danger en les cochant (selection multiple). Cette opération peut-être réalisée avec la souris ou avec la touche espace du clavier. Si le produit est classé CMR 1A/1B, le nom apparaît en blanc sur fond noir en colonne C Dans le cas d'un CMR de catégorie 2, le nom du produit apparaît en blanc sur fond gris.	2 depuis juin 2007
V	Colonne cachée ; rien à faire. Synthèse de l'étiquetage du produit.	
W à AW	Rien à faire. Ces colonnes permettent d'effectuer des regroupements selon les dangers des produits saisis dans les colonnes L à U (CMR, inhalation, cutané...). Des compteurs sont par ailleurs disponibles en bas du tableau.	
AX	Double clic pour saisir les substances présentes dans le produit – ouverture d'une fenêtre de saisie (identification substance, concentration, note appliquée) (Cf. 3.5).	3 depuis juin 2007
AY - BC	Saisie d'informations relatives aux propriétés physiques et chimiques (Cf. Annexe 3).	9
BD	Saisie du code déchet. La présence du caractère « * » dans le code déchet (déchets dangereux) est pris en compte pour le calcul du score de hiérarchisation du risque potentiel (HRP) environnement (Annexe 4).	13
BE	Saisie du numéro ONU du produit.	14
BF	Saisie des maladies professionnelles (MP) associées au produit.	15
BG	Saisie d'informations supplémentaires relative à la FDS (ex : EPI, consigne de sécurité...).	
BH, BI	Dates de début et de fin d'utilisation du produit par l'entreprise.	
BJ	Saisie du lieu d'utilisation du produit dans l'entreprise.	
BK, BL	Saisie d'informations nécessaires aux calculs des scores de risque potentiel du produit (HRP) : quantité consommée annuellement et fréquence d'utilisation globale au niveau de l'entreprise (Annexe 4).	
BM	Saisie d'informations supplémentaires relative à l'utilisation du produit dans l'entreprise.	
CE - DI	Calculs et résultats de la Hiérarchisation des Risques Potentiels (HRP) selon ND2233.	
DJ	Précise automatiquement si le produit est concerné par l'évaluation de la pénibilité.	

3.2 Description des icônes

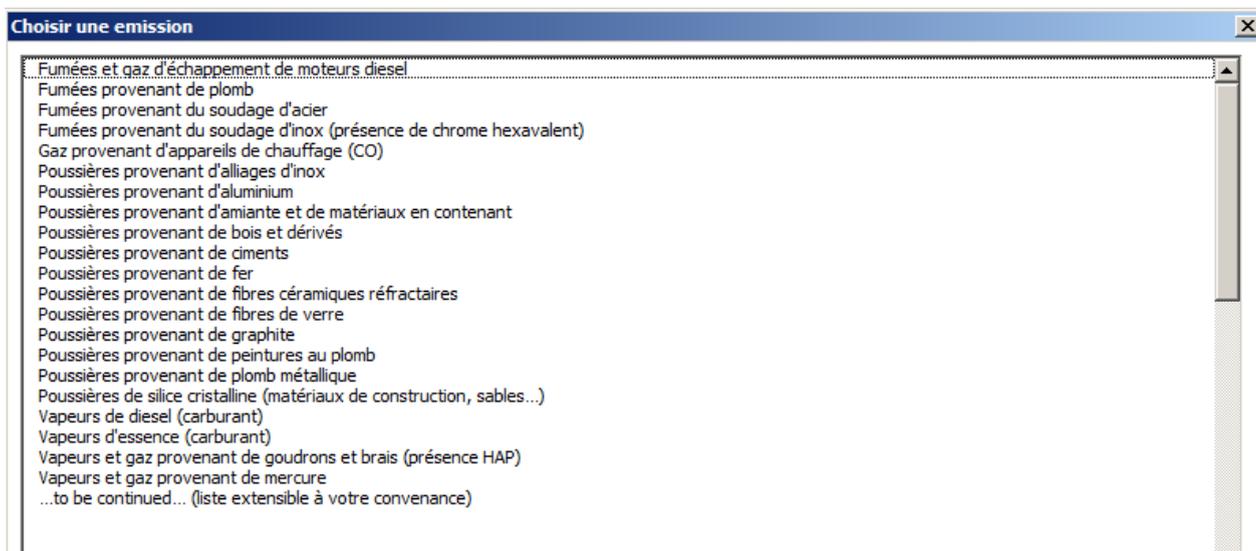
Icône	Action
	Retour à la page d'accueil
	Commenter les cellules pictogrammes, phrases R /mentions H et substances
	Supprimer les commentaires des cellules pictogrammes, phrases R /mentions H et substances
	Afficher / masquer les colonnes de regroupement des dangers (les colonnes CMR sont toujours visibles)
	Actualiser les regroupements, les colorations des produits CMR et des scores HRP A faire impérativement si les phrases R et/ou mentions H ont été saisies manuellement (sans utiliser le formulaire dédié).
	Permet d'aller au bas du tableau afin de consulter les compteurs des regroupements de dangers
	Permet de remonter en haut du tableau après avoir consulté les compteurs
 Export dangers	Exporter une synthèse des informations relatives aux dangers des produits/émissions. Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Inventaire_produits_Dangers_numerod'incréméntation.xlsx
 Export conseil	Exporter une synthèse des produits classés par types de dangers, avec compteurs et conseils préformatés pour faciliter la restitution en entreprise.
 Export HRP	Exporter une synthèse des informations relatives aux calculs des scores de Hiérarchisation des Risques Potentiels (santé, incendie et environnement). Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Inventaire_produits_HRP_numerod'incréméntation.xlsx
	Afficher les calculs de la Hiérarchisation des Risques Potentiels Santé
	Afficher les calculs de la Hiérarchisation des Risques Potentiels Incendie
	Afficher les calculs de la Hiérarchisation des Risques Potentiels Environnement
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de la feuille « Inventaire des produits ». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_inventaire_produits_numerod'incréméntation.xlsx

3.3 Le cas particulier des CMR

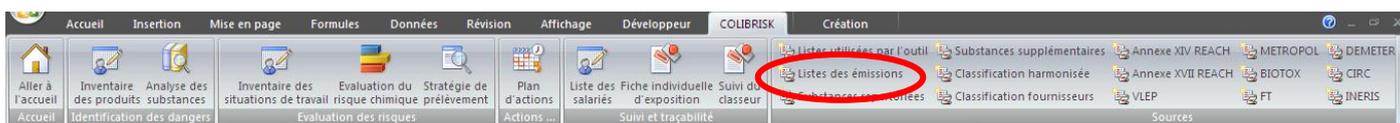
- ✓ Le nom du produit (colonne C) apparaît en écriture **blanche sur fond noir** lorsque le produit est identifié CMR de catégorie 1A/1B à partir de la saisie des phrases de risque ou mentions de danger (colonnes L à U).
- ✓ Le nom du produit (colonne C) apparaît en écriture **blanche sur fond gris** lorsque le produit est identifié CMR de catégorie 2 à partir de la saisie des phrases de risque ou mentions de danger (colonnes L à U).

3.4 Le cas particulier des émissions

Pour sélectionner une émission dans l'inventaire des produits et des émissions, il faut effectuer un double clic en colonne B. Le formulaire suivant apparaît :



La liste des émissions intégrée à l'outil Colibrisk est reprise de la note documentaire ND2233. Pour plus de clarté, cette liste a été modifiée par rapport à la liste intégrée aux versions précédentes de Colibrisk. De plus, elle permet d'identifier les émissions pour lesquelles l'évaluation de la pénibilité doit être réalisée. Cette liste peut être complétée en ouvrant la source « Liste des émissions » dans le ruban EXCEL.



Listes des émissions													
Emissions dangereuses	C		M	RR	RF	Sensibilisants		CIRC	VLEP 8h mg.m-3	Classe Santé	Classe incend	Classe enviro	Pénibilité
	1A/1B	2	1A/1B	2	1A/1B	2	inh						
Fumées et gaz d'échappement de moteurs diesel								1		4	1	1	X
Fumées provenant de plomb				X	X				0,1	4	1	1	X
Fumées provenant du soudage d'acier						X		2B	5	3	1	1	X
Fumées provenant du soudage d'inox (présence de chrome hexavalent)	X	X		X	X	X	X	2B	0,001	4	1	1	X
Gaz provenant d'appareils de chauffage (CO)					X				55	4	5	0	X
Poussières provenant d'alliages d'inox							X		2	3	5	1	X
Poussières provenant d'aluminium									10	1	5	1	
Poussières provenant d'amiante et de matériaux en contenant	X							1	10 fibres/L	4	1	1	X
Poussières provenant de bois et dérivés	X							1	1	4	5	0	X
Poussières provenant de ciments							X		10	2	1	1	X
Poussières provenant de fer									5	2	5	1	
Poussières provenant de fibres céramiques réfractaires	X							2B	0,1 fibre/cm3	4	1	1	X
Poussières provenant de fibres de verre									10	2	1	1	
Poussières provenant de graphite									2	2	5	1	
Poussières provenant de peintures au plomb				X	X					4	5	1	X
Poussières provenant de plomb métallique				X	X				0,1	4	5	1	X

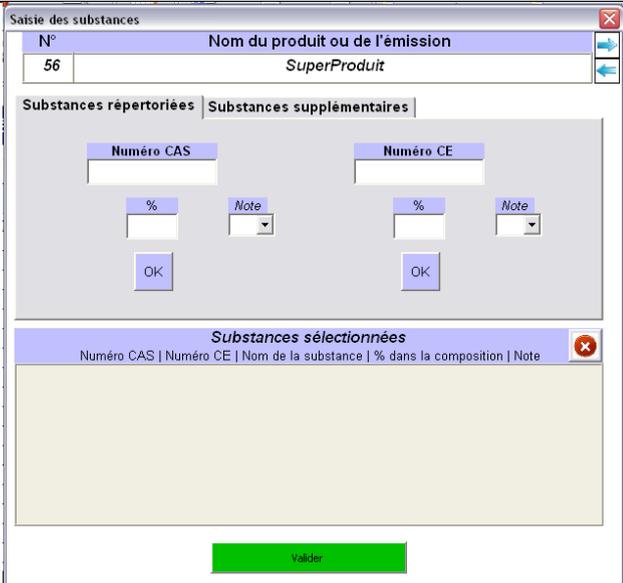
Il est important de renseigner les colonnes B à Q, en se basant sur des données (toxicologiques, physico-chimiques...) pertinentes.

3.5 Saisie des substances

Les informations relatives aux substances sont disponibles à la rubrique 3 de la FDS. La fenêtre de saisie des informations s'ouvre par un double clic sur les cellules de la colonne AX.

3.5.1 Utilisation basique

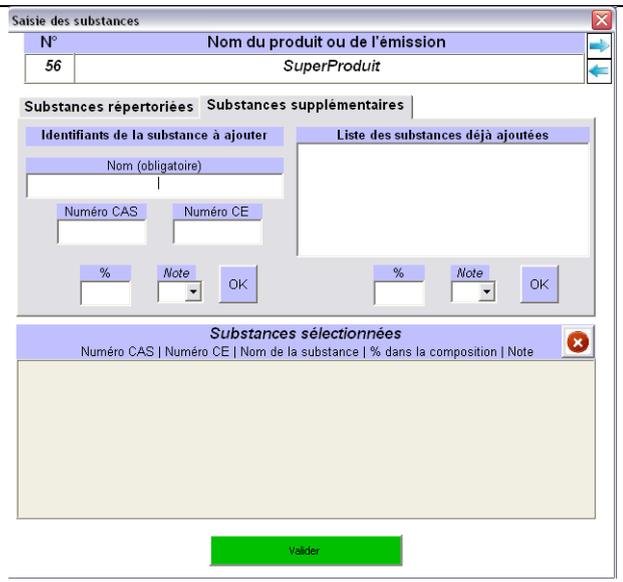
L'outil colibrisk contient une base de 100 000 substances préenregistrées, ce sont les substances répertoriées. Cela permet de ne pas avoir à saisir le nom de la substance ; on peut alors travailler avec les identifiants N° CAS ou N°CE :

Substances répertoriées	
	<ol style="list-style-type: none">1) Saisir le N° CAS ou CE (Cf. Annexe 1)2) Saisir le pourcentage3) Saisir la note si mentionnée dans la FDS (Cf. Annexe 2)4) Cliquer sur OK. <p>Répéter les opérations 1 à 4 pour chaque substance du produit.</p> <ol style="list-style-type: none">5) Cliquer sur le bouton « Valider » pour terminer la saisie des substances.

Lorsque la substance n'est pas répertoriée dans la base de données, un message d'alerte apparaît :



Dans cette situation, ou lorsque les N°CAS ou CE ne sont pas mentionnés dans la FDS, il est nécessaire d'utiliser l'onglet « Substances supplémentaires » :

Substances supplémentaires	
	<ol style="list-style-type: none">1) Saisir le nom de la substance2) Saisir les N° CAS et/ou CE s'ils sont présents dans la FDS3) Saisir le pourcentage4) Saisir la note si mentionnée dans la FDS5) Cliquer sur OK. <p>Répéter les opérations 1 à 5 pour chaque substance non répertoriée.</p> <ol style="list-style-type: none">6) Cliquer sur le bouton « Valider » pour terminer la saisie des substances.

3.5.2 Utilisation avancée

Permet de saisir l'auto-classification des fournisseurs précisée en rubrique 3 de la FDS.

Substances répertoriées

- 1) Saisir le N° CAS ou CE
- 2) Saisir le pourcentage
- 3) Saisir la note si mentionnée dans la FDS
- 4) Afficher la classification harmonisée en cliquant sur la loupe
- 5) En cas d'écart entre la classification harmonisée et la classification du fournisseur de la FDS, il est possible de cocher les dangers mentionnés par le fournisseur.
- 6) Il est également possible de saisir le N° REACH
- 7) Cliquer sur OK.

Répéter les opérations 1 à 7 pour chaque substance du produit.

- 8) Cliquer sur le bouton « Valider » pour terminer la saisie des substances.

Substances supplémentaires

- 1) Saisir le nom de la substance
- 2) Saisir les N° CAS et/ou CE, s'ils sont présents dans la FDS
- 3) Saisir le pourcentage
- 4) Saisir la note si mentionnée dans la FDS
- 5) Afficher la classification harmonisée en cliquant sur la loupe
- 6) Il est recommandé de cocher les dangers mentionnés par le fournisseur.
- 7) Il est également possible de saisir le N° REACH
- 8) Cliquer sur OK.

Répéter les opérations 1 à 8 pour chaque substance non répertoriée..

- 9) Cliquer sur le bouton « Valider » pour terminer la saisie des substances.

3.6 Saisie de la pression de vapeur

Pour saisir la pression de vapeur et afin que toutes les valeurs soient dans la même unité (le Pascal), double cliquer en colonne BB afin de faire apparaître le formulaire suivant :

3.7 Interprétation des scores de Hiérarchisation des Risques Potentiels (HRP)

Ces scores HRP permettent de classer les produits les uns par rapport aux vis-à-vis de leur risque potentiel.

La priorité de prise en compte d'un produit dans l'étape d'évaluation du risque chimique aux postes de travail est déterminée à partir de la grille décisionnelle présentée dans le tableau ci-dessous et applicable aux scores HRP santé.

Score HRP santé par produit	Priorité
≥ 10 000	Forte
100 – 10 000	Moyenne
< 100	Faible

Pour plus de détails, se référer à l'annexe 4 et à la ND2233.

3.8 Utilisation des colonnes info+

Les titres des colonnes « Info+ FDS » et « Info+ Utilisation » sont modifiables à la convenance des utilisateurs.

3.9 Edition d'une ébauche de fiche simplifiée par produit

Lorsque la saisie des informations d'un produit est terminée il est possible d'éditer une fiche simplifiée reprenant certaines informations essentielles en double cliquant sur la synthèse de l'étiquetage située en colonne V (accessible après un clic sur l'ampoule).

Cette fiche, adaptable par l'utilisateur, peut permettre de réaliser divers documents par exemples une étiquette ou une FDS simplifiée pour affichage au poste de travail...

La fiche simplifiée contient les inormations des colonnes info+.

4. Analyse des substances

L'onglet « Analyse des substances » permet d'accéder à des informations réglementaires et toxicologiques relatives aux substances saisies dans la colonne AX de l'onglet « Inventaire des produits ».

Aucune saisie n'est réalisée dans cet onglet. Il suffit de cliquer sur l'icône  pour actualiser les informations

Les informations sont récupérées dans les différentes bases de données intégrées au classeur Colibrisk. Ces bases de données (voir 1.6 - Les bases de données relatives aux substances chimiques) sont accessibles à partir de la page d'accueil ou du ruban de navigation EXCEL.

Voir astuce en Annexe 5 pour accélérer l'analyse des substances.

4.1 Description des icônes

icône	Action
	Retour à l'accueil
	Lancer la recherche des informations dans les bases de données
	Commenter les informations relatives à l'étiquetage réglementaire (Table 3-1)
	Décommenter les informations relatives à l'étiquetage réglementaire (Table 3-1)
	Afficher / masquer les colonnes de regroupement des dangers
 Export classification	Exporter une synthèse des informations relatives aux dangers des substances répertoriées dans les différents produits inventoriés. Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Substances_Classification_numérod'incréméntation.xlsx
 Export métrologie	Exporter une synthèse des informations relatives aux valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) et aux indicateurs biologiques d'exposition (IBE) des substances répertoriées dans les différents produits inventoriés. Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_ Analyse_Sub_Méto­logie_numérod'incréméntation.xlsx
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de la feuille « Inventaire des produits ». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Analyse_Substances_Complet_numerod'incréméntation.xlsx

L'analyse des substances permet de vérifier la cohérence entre la classification CMR des substances et la classification du produit spécifiée par le fournisseur dans la rubrique 2 de la FDS.

En utilisation avancée, si les classifications des fournisseurs des substances ont été saisies (Cf. 3.5.2 - Utilisation avancée), elles apparaissent dans la colonne I ce qui permet de comparer avec la classification harmonisée en colonne K.

La colonne AR précise les tableaux de maladie professionnelle (TMP) **uniquement pour les substances affectées d'une Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) répertoriées dans la note documentaire de l'INRS ED984.**

5. Inventaire des situations de travail

L'onglet « Inventaire des situations de travail » permet de renseigner l'ensemble des éléments se référant aux différents postes de travail de l'entreprise.

Des exemples de situation de travail sont donnés dans la fiche outil 2.1 du guide méthodologique.

5.1 Description des colonnes

Colonne	Action
A	N° d'enregistrement de la situation de travail (Information pré-saisie) Double click permet de supprimer le contenu de la ligne
B, C, D	Saisir les informations permettant d'identifier la situation de travail (lieu, poste, tâche)
E	Choisir le type de procédé ; un double clic permet d'ouvrir un formulaire de sélection (selon ND2233)
G	Choisir le type d'équipement de protection collective ; un double clic permet d'ouvrir un formulaire de sélection (selon ND2233)
I	Préciser la température de mise en œuvre des produits chimiques pour la tâche de travail considérée.
J	Durée de la tâche de travail par jour (menu déroulant selon ND 2233)
L	Choisir la « Surface de peau exposée » (menu déroulant selon ND 2233)
N	Choisir la source d'allumage pour l'évaluation incendie (menu déroulant selon ND 2233)
P	Choisir la probabilité de présence d'eau pour l'évaluation incendie (menu déroulant selon ND 2233)
Q, R	Champs libres pour renseigner des informations supplémentaires

Attention : le critère «Surface de peau exposée » sert à l'évaluation du risque par contact cutané. Comme précisé dans la note documentaire ND2233, il s'agit d'un contact lors d'une manipulation directe du produit. Les contacts cutanés dus à un phénomène accidentel (exemples : rupture d'un tuyau lors d'un transvasement, chute d'un contenant de produit chimique...) ne sont pas pris en compte via cette méthode d'évaluation.

5.2 Description des icônes

Icône	Action
	Retour à la page d'accueil
	Afficher les classes attribuées aux différents éléments utiles à l'évaluation des risques selon ND2233
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de la feuille « Inventaire des situations de travail ». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Inventaire_Situations_numerod'incrémentation.xlsx

6. Evaluation du risque chimique

L'onglet « Evaluation du risque chimique » permet d'affecter un produit chimique à une situation de travail et d'évaluer le risque par les calculs des scores de risque tels que décrit dans la note documentaire de l'INRS ND2233 :

- ✓ par inhalation : Danger x Volatilité x Procédé x Protection Collective
- ✓ par contact cutané : Danger x Surface de peau exposée x Fréquence

Score de risque	Priorité d'action	Caractérisation du risque
≥ 1000	1	Risque probablement très élevé (mesures correctives immédiates)
100 - 1000	2	Risque modéré nécessitant probablement la mise en place de mesures correctives et une évaluation approfondie (métrologie)
< 100	3	Risque a priori faible (pas de modification)

L'outil Colibrisk donne la possibilité à l'entreprise de se positionner vis-à-vis de la maîtrise du risque (colonnes AC et AD) en allant au-delà des calculs de score de risque. Les informations suivantes permettent de documenter les éléments ayant servi à qualifier une situation « à risque maîtrisé » malgré des scores de risque supérieur à 100 :

- ✓ la quantité de produit mis en œuvre lors d'une journée de travail (colonne U),
- ✓ les résultats d'une campagne de prélèvement atmosphérique (colonne V),
- ✓ les EPI respiratoires (colonnes W et X), les EPI cutanés (colonnes Y et Z), les EPI oculaires (colonne AA),
- ✓ toute autre information pertinente (fréquences de la tâche, mesures organisationnelles..).

La notion de risque faible introduite par l'article R. 4412-13 du code du travail peut être précisée en colonne AE. Cette notion ne s'applique pas aux CMR de catégories 1A et 1B. Le risque peut donc être maîtrisé techniquement et ne pas être considéré faible (au sens du code du travail).

6.1 Description des colonnes

Colonne	Action
A	Double clic pour sélectionner les situations de travail à évaluer à partir de leur numéro. Il est également possible de saisir le numéro de la situation de travail manuellement.
B, C, D	Rien à faire ! Le remplissage est automatique à partir des informations saisies dans l'onglet « Inventaire des situations de travail » : Lieu, poste et tâche.
E	Double clic pour sélectionner le produit à associer à la situation de travail. Astuce : le tri des produits par ordre alphabétique dans l'onglet « Inventaire des produits » facilite la recherche dans la fenêtre de sélection.
H	Double clic pour sélectionner la classe de volatilité nécessaire au calcul du score de risque par inhalation .
J, L	Rien à faire ! Le remplissage est automatique à partir des informations saisies dans l'onglet « Inventaire des situations de travail » : Type de procédé et Equipement de protection collective.
N	Rien à faire ! Résultat du calcul de score de risque par inhalation.
O, Q	Rien à faire ! Le remplissage est automatique à partir des informations saisies dans l'onglet « Inventaire des situations de travail » : Durée/j et Surface de peau exposée.
S	Rien à faire ! Résultat du calcul de score de risque par contact cutané.
T	Rien à faire ! Remplissage automatique. Rappel du caractère corrosif cutané et oculaire. Élément à prendre en compte en cas de risque de contact accidentel (projection, transvasement...).
U	Quantité de produit mise en œuvre à la journée pour effectuer la tâche. Cette donnée est utilisée pour calculer le score de risque Incendie/Explosion (ESRIE). Information utile à la prise de décision (AC-AE).
V	Menu déroulant : Permet de renseigner les résultats des mesures d'exposition atmosphérique. Information utile à la prise de décision (AC-AE) et à la pénibilité.
W	Permet de préciser le type d'équipement de protection respiratoire
X	Menu déroulant : adapté / adapté et procédure de gestion / non adapté Information utile à la prise de décision (AC-AE) et à la pénibilité.
Y	Permet de préciser le type d'équipement de protection cutanée
Z	Menu déroulant : adapté / adapté et procédure de gestion / non adapté Information utile à la prise de décision (AC-AE) et à la pénibilité.
AA	Permet de préciser le type d'équipement de protection oculaire.
AB	Cellule permettant de préciser la fréquence de la tâche et les éventuelles mesures organisationnelles mises en place afin de maîtriser le risque. Il est possible d'insérer un lien hypertexte vers un document de l'entreprise.
AC	Prise de décision sur le risque par inhalation (maîtrisé oui / non) à partir de : Du calcul du score de risque inhalation, de la quantité, de l'ensemble des informations relatives aux EPI respiratoires, des résultats des mesures et des informations complémentaires (colonne AB).
AD	Prise de décision sur le risque cutané (maîtrisé oui / non) à partir de : Du calcul du score de risque cutané, de la quantité, de l'ensemble des informations relatives aux EPI cutané et des informations complémentaires (colonne AB).
AE	Prise de décision risque faible oui / non (voir fiche Etape 2 du guide méthodologique) NB : Dans le cas de la mise en œuvre d'un CMR 1A/1B, le risque est affiché automatiquement non faible.
AY	Rien à faire !. Le Résultat du calcul du score incendie prenant en compte la quantité de produit mise en œuvre, la probabilité de présence d'eau et d'une source d'allumage.

6.2 Description des icônes

icône	Action
	Retour à la page d'accueil.
	Afficher les classes attribuées aux différents éléments utiles à l'évaluation des risques (selon ND2233).
	Prise en compte des modifications effectuées dans l'inventaire produit et coloration des scores de risque. Les produits supprimés ou renommés dans l'inventaire produit apparaissent en rouge (colonne E). Les produits auxquels une date de fin d'utilisation est précisée apparaissent barrés en rouge.
 Export Santé	Exporter les résultats de l'évaluation du risque santé. Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Evaluation_risques_santé_numerod'incréméntation.xlsx
	Afficher les classes utilisées pour le calcul du risque par inhalation.
	Afficher les classes utilisées pour le calcul du risque cutané.
	Afficher les classes utilisées pour le calcul du risque incendie.
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de l'onglet «Evaluation du risque chimique ». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_Evaluation_risques_numerod'incréméntation.xlsx

7. Stratégie de prélèvement

Cet onglet filtre les situations de travail à risque non faible (colonne Y de l'onglet « Evaluation du risque chimique »). Pour ces situations, Colibrisk permet de repérer les substances chimiques affectées d'une VLEP. Les VLEP réglementaires contraignantes apparaissent en rouge, les VLEP réglementaires indicatives en jaune et les VLEP non réglementaire à caractère indicatif en blanc.

Les indices biologiques d'exposition (IBE) et les protocoles de prélèvement METROPOL sont également précisés.

icône	Action
	Retour à l'accueil
	Permet de sélectionner les situations de travail à risque non faible pour lesquelles des prélèvements peuvent être pertinents et de mettre en évidence les substances affectées d'une VLEP (réglementaire ou non) et d'un IBE.
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de l'onglet «stratégie de prélèvement». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_stratégie_prélèvements _numerod'incréméntation.xlsx

8. Plan d'actions

Icône	Action
	Retour à l'accueil
	Permet de sélectionner les situations de travail pour lesquelles des actions de prévention sont envisagées.
 Export complet	Exporter l'ensemble des données de l'onglet «Evaluation du risque chimique ». Création d'un fichier EXCEL dans le répertoire de travail : nomclasseur_plan_actions_ numerod'incrémentation.xlsx

9. Liste des salariés exposés

Cet onglet permet de saisir les informations relatives aux salariés dans le but de rédaction des fiches individuelles de prévention des expositions.

 Liste des salariés			
Identification du salarié			Formations relatives au risque chimique
Nom <input type="text"/>	Prénom <input type="text"/>	Date de naissance <input type="text"/>	Formations et dates <i>Ex : EPI, étiquetage, procédure en cas d'accident, SST...</i> <input type="text"/>

10. Fiche individuelle d'exposition³

Cet onglet permet d'aider l'entreprise à renseigner les fiches individuelles de prévention des expositions pour le facteur de risque « Agents chimiques » (voir guide méthodologique – fiche outil 4-2), en tenant compte des résultats de l'évaluation des risques.

Le format utilisé permet également d'éditer directement les fiches individuelles d'exposition aux agents chimiques demandées par le code du travail pour les expositions antérieures au 01/02/2012.

La transmission de ces fiches au médecin du travail lui permet d'adapter le suivi médical du salarié.

Icône	Action
	Retour à l'accueil.
	Permet de sélectionner le salarié et de lui associer les situations de travail à risque non faible le concernant.
	Permet d'exporter la fiche individuelle vers Word.

11. Suivi du classeur

Cet onglet permet de tracer les différentes interventions dans le classeur Colibrisk.

³ Pour les expositions antérieures au 01/02/2012 et postérieures au 23/12/2003 pour les ACD et 01/02/2001 pour les CMR on parle de fiche d'exposition conformément aux décrets 2001-97 et 2003-1254.

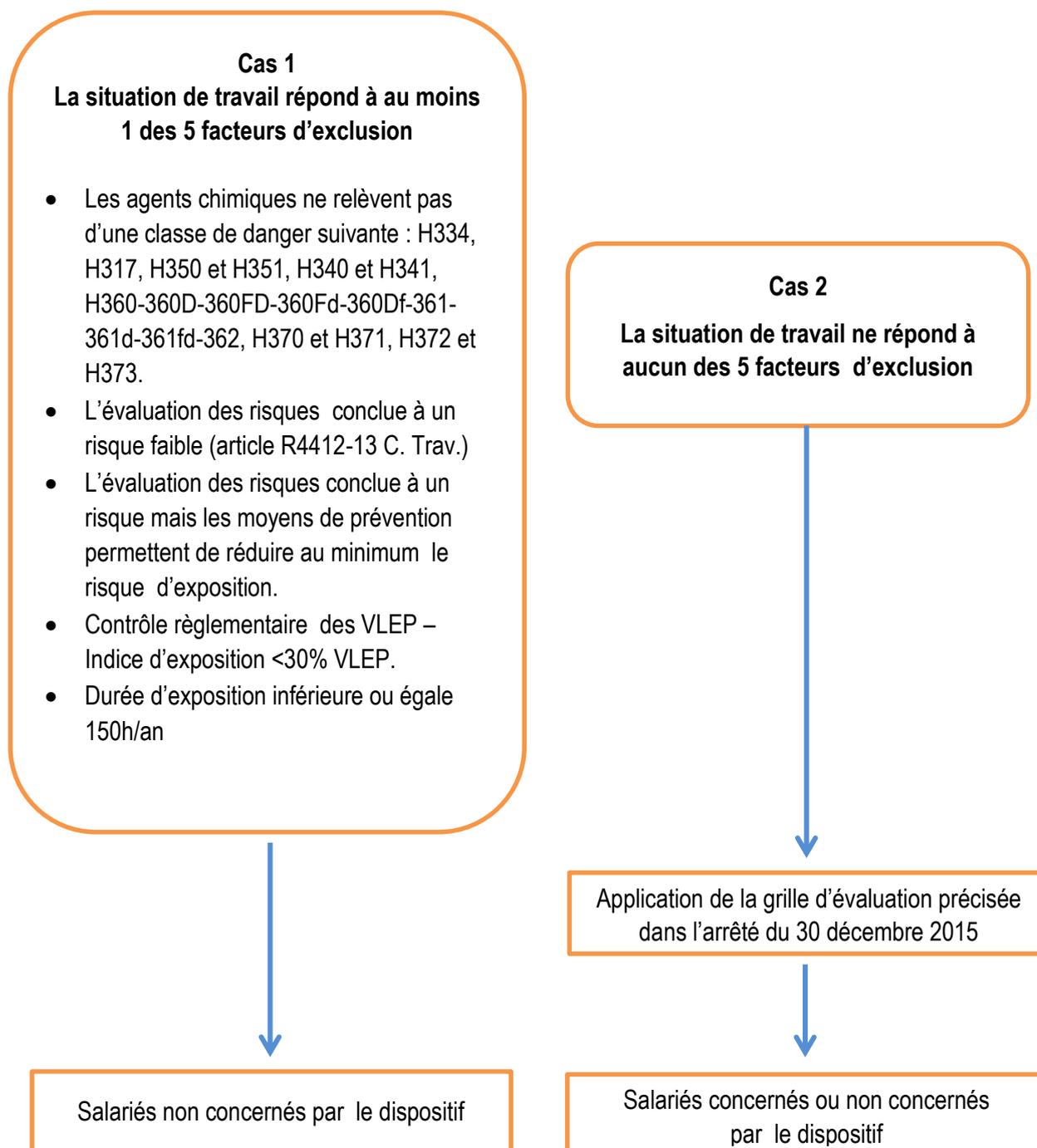
Pour la période comprise entre le 01/02/2012 et le 09/10/2014, on parle de fiche de pénibilité conformément au modèle de l'arrêté du 30 janvier 2012.

Depuis le 1^{er} juillet 2016, le suivi de l'exposition est intégré au dispositif relatif à la pénibilité conformément à l'article D. 4161-2 du code du travail (applicable au 1^{er} janvier 2017).

12. Aide à l'évaluation de la pénibilité

Depuis le 1^e juillet 2016, le suivi de l'exposition est intégré au dispositif relatif à la pénibilité conformément à l'article D. 4161-2 du code du travail. Le dispositif est applicable depuis le 1^e janvier 2017 pour le critère « Agent chimique dangereux ». Deux arrêtés du 30 décembre 2015 précisent :

- Les facteurs d'exclusion du dispositif de déclaration de la pénibilité.
- La grille d'évaluation de l'exposition aux agents chimiques dangereux permettant d'identifier les situations de travail éligibles au dispositif.



Concrètement, l'outil Colibrisk permet de :

1. Filtrer les situations de travail ne répondant à aucun des quatre premiers facteurs d'exclusion (Mentions de dangers, risque faible, risque maîtrisé, diagnostic VLEP) ;
2. D'appliquer la grille d'évaluation précisée dans l'arrêté du 30 décembre 2015 ;
3. Préciser la durée d'exposition minimale nécessaire pour déclencher la déclaration au dispositif de pénibilité.

Aucune saisie n'est réalisée dans cet onglet. Il suffit de cliquer sur l'icône  pour importer les situations de travail ne répondant à aucun des 4 facteurs d'exclusion :

- Les agents chimiques ne relèvent pas d'une classe de danger suivante : H334, H317, H350 et H351, H340 et H341, H360-360D-360FD-360Fd-360Df-361-361d-361fd-362, H370 et H371, H372 et H373.
- L'évaluation des risques conclue à un risque mais les moyens de prévention permettent de réduire au minimum le risque d'exposition.
- L'évaluation des risques conclue à un risque faible (article R4412-13 C. Trav.)
- Pour l'inhalation : Contrôle réglementaire des VLEP - Indice d'exposition <30% VLEP.

L'application de la grille d'évaluation de l'arrêté du 30 décembre 2015 se fait automatiquement.

Les résultats de l'application de la grille d'évaluation pour l'exposition par inhalation et par contact cutané sont donnés dans les colonnes N et R intitulées « Durée seuil d'éligibilité ».

Icône	Action
	Retour à la page d'accueil.
	Procédure permettant de : <ol style="list-style-type: none">1. Filtrer les situations de travail ne répondant à aucun des quatre premiers facteurs d'exclusion2. D'appliquer la grille d'évaluation3. Préciser la durée d'exposition minimale nécessaire pour déclencher la déclaration au dispositif de pénibilité.
 Export complet	Permet d'exporter l'ensemble des données de la feuille « Aide à l'évaluation de la pénibilité ».

Annexe 1 : Les numéros d'identification des substances

Plusieurs numéros permettent l'identification des substances chimiques dans les bases de données existantes. Les numéros utilisés dans les bases de données intégrées au classeur **Colibrisk** sont les numéros CAS et CE.

1. Numéro CAS : numéro attribué par le Chemical Abstracts Service (CAS) pour désigner une substance chimique. Il se présente sous la forme YYYYYYY-XX-X avec YYYYYYY variant de deux à sept chiffres. Exemple : 75-09-2 (chlorure de méthylène)
2. Numéro CE : le numéro CE (EINECS ou ELINCS) est attribué aux substances commercialisées sur le marché européen. Il se présente sous la forme d'un numéro à sept chiffres (XXX-XXX-X).
 - ✓ EINECS : substances commercialisés avant septembre 1981 (dites substances existantes) – Exemple : 200-838-9 (chlorure de méthylène)
 - ✓ ELINCS : substances commercialisés après septembre 1981 (dites substances nouvelles).

Annexe 2 : Notes relatives à la classification des substances

Sous certaines conditions, quelques substances classées réglementairement cancérigènes peuvent ne pas se voir attribuer le caractère cancérigène par le fabricant. Ces substances sont affectées d'une note dont la liste est précisée ci-dessous. Dans ce cas, le fabricant précise dans la FDS qu'il applique la note en question.

Note J : La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du charbon et du pétrole.

Note K : La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole.

Note L : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346 "Détermination de substances aromatiques polycycliques dans les huiles de base lubrifiantes inutilisées et les coupes pétrolières sans asphaltène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole.

Note M : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,005 % poids/poids de benzo[a]-pyrène (no EINECS 200-028-5). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du charbon.

Note N : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérigène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole.

Note P : La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7). La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole.

Note Q : La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance remplit une des conditions suivantes:

- ✓ un essai de biopersistance à court terme par inhalation a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 10 jours; ou
- ✓ un essai de biopersistance à court terme par instillation intratrachéale a montré que les fibres d'une longueur supérieure à 20 µm ont une demi-vie pondérée inférieure à 40 jours; ou
- ✓ un essai intrapéritonéal approprié n'a révélé aucun signe d'un excès de cancérigénicité; ou
- ✓ un essai approprié à long terme par inhalation a révélé une absence d'effets pathogènes significatifs ou de modifications néoplastiques.

Annexe 3 : les propriétés physiques et chimiques utiles à l'EvRc

Certaines propriétés physiques et chimiques précisées dans la rubrique 9 de la FDS peuvent être saisies dans les colonnes AY à BC de l'inventaire des produits :

- ✓ Etat physique (colonne AY)
- ✓ Point éclair (colonne AZ)
- ✓ Point d'ébullition (colonne BA)
- ✓ Pression de vapeur appelée également tension de vapeur (colonne BB)
- ✓ pH (colonne BC)

L'état physique d'un produit chimique est déterminant pour son contact et sa pénétration dans l'organisme humain. La colonne permet de préciser si le produit est sous la forme d'aérosol, de gaz, de liquide, de solide ou de solide pulvérulent (poussière, poudre).

Le point éclair PE (°C) : Température à partir de laquelle un liquide dégage des vapeurs en quantité telle que le mélange vapeur/air est inflammable en présence d'une flamme ou d'une étincelle. Cette information est demandée à titre informatif dans Colibrisk et ne rentre dans aucun calcul de risque.

- ✓ PE < 0°C et température d'ébullition $P_{eb} \leq 35^\circ\text{C}$: extrêmement inflammable
- ✓ PE < 21°C et pas extrêmement inflammable : facilement inflammable
- ✓ $21^\circ\text{C} \leq \text{PE} \leq 55^\circ\text{C}$: inflammable

Le point d'ébullition P_{eb} (°C) : Température à laquelle un produit passe de l'état liquide à l'état de vapeur.

- ✓ $T_{eb} < 60^\circ\text{C}$: produit fortement volatil
- ✓ $60^\circ\text{C} < T_{eb} < 100^\circ\text{C}$: produit moyennement volatil
- ✓ $T_{eb} > 100^\circ\text{C}$: produit faiblement volatil

Pression de vapeur saturante : grandeur s'exprimant en Pascal (Pa) ou en mm Hg. La méthode d'évaluation intégrée à l'onglet « Evaluation du risque chimique » tient compte de la température d'ébullition pour définir la volatilité du produit. Cependant, si cette donnée manque dans la rubrique 9 de la FDS et que la pression de vapeur est précisée, il est possible d'attribuer une classe de volatilité du produit en utilisant l'échelle de classement suivante :

- ✓ $P_v > 5 \text{ kPa}$: produit fortement volatil
- ✓ $1 \text{ kPa} < P_v < 5 \text{ kPa}$: produit moyennement volatil
- ✓ $P_v < 1 \text{ kPa}$: produit faiblement volatil

1 atmosphère = 760 mm Hg = 1013 mbar = 101,3 kPa
1 hPa = 100 Pa

La volatilité est la capacité d'un produit liquide à se volatiliser dans l'air ambiant. Plus un produit est volatil et plus sa pénétration dans l'organisme par inhalation est facilitée. La volatilité d'un liquide dépend de sa pression de vapeur ou de sa température d'ébullition

pH : grandeur mesurant l'acidité ou la basicité d'une substance en solution aqueuse. L'échelle des pH est comprise entre 0 et 14. Les acides ont un pH inférieur à 7 et les bases un pH supérieur à 7. Les solutions dont le pH est inférieur à 2 et supérieur à 11 sont susceptibles de provoquer de graves brûlures. Cette information est demandée à titre informatif dans Colibrisk et ne rentre dans aucun calcul de risque.

Annexe 4 : Hiérarchisation des Risques Potentiels (HRP)

HRP Santé

L'étape de hiérarchisation des risques potentiels (HRP) Santé permet de hiérarchiser les produits chimiques entre eux en fonction de leur danger toxicologique et de l'exposition potentielle. La méthode de calcul des scores HRP Santé est détaillée dans la ND2233 (INRS).

La classe de danger du produit est attribuée à partir des phrases R (DSD/DPD) ou des mentions H (CLP) ou des pictogrammes. La classe d'exposition potentielle est obtenue à partir :

- ✓ de la quantité du produit consommée annuellement (colonne BK) transformée en classe de quantité,
- ✓ de la fréquence d'utilisation du produit à l'échelle de l'entreprise (colonne BL), transformée en classe de fréquence.

Le score de risque potentiel santé, compris entre 0 et 1 000 000, est obtenu à partir :

- ✓ de la classe de danger santé du produit,
- ✓ de la classe d'exposition potentielle.

Remarque 1 : Dans le cas des émissions, la classe d'exposition potentielle est basée uniquement sur la fréquence. En effet, il est difficile d'attribuer une quantité à une émission. Les classes de danger santé des émissions se trouvent dans l'onglet « liste des émissions ».

Remarque 2 : Lorsque la fréquence d'utilisation du produit à l'échelle de l'entreprise est difficile à déterminer, il est possible de bloquer ce paramètre en le fixant identique pour tous les produits. Dans ce cas, la HRP est réalisée à partir des seuls paramètres Danger et Quantité consommée annuellement. Il s'agit de fixer la fréquence sur la classe 2 (15j – 2 mois) ou 3 (2 ou 5 mois). Dans ce cas, la classe d'exposition potentielle correspond à la classe de quantité.

Remarque 3 : En utilisation avancée, il est possible de saisir manuellement une valeur du Qmax dans la cellule CC1 rendue visible en dépliant les colonnes de calcul de la HRP santé. Un ajustement manuel du Qmax peut permettre d'assurer une meilleure distribution des scores HRP :

- CA1 = Qmax ;
- CB1 = 95^e centile de la distribution des quantités (valeur utilisée par défaut) ;
- CC1 = saisie manuelle.

L'ensemble des classes de danger (santé, incendie et environnement) attribuées aux phrases R, mention H ou pictogrammes sont accessibles dans l'onglet « listes utilisées par l'outil » disponible dans le menu du ruban EXCEL.

Classe de quantité

Définie à partir de la quantité du produit considéré rapporté au 95^e centile de l'ensemble des quantités.

HRP Incendie

L'étape de hiérarchisation des risques potentiels (HRP) Incendie permet de hiérarchiser les produits chimiques entre eux en fonction de leur inflammabilité et de la quantité du produit consommée annuellement.

L'approche intégrée dans l'outil Colibrisk diffère sensiblement de celle proposée dans la ND2233 (INRS).

La classe d'inflammabilité potentielle est obtenue à partir :

- ✓ du danger du produit (phrases R ou mention H ou pictogramme) transformé en classe de danger Incendie⁴,
- ✓ de la quantité du produit consommée annuellement (colonne BK) transformée en classe de quantité.

Le score de risque potentiel Incendie est attribué directement à la classe d'inflammabilité potentielle selon le tableau suivant :

Classe inflammabilité potentielle	Score HRP incendie/explosion
1	1
2	10
3	300
4	5 000
5	100 000

La probabilité de présence d'une source d'allumage est prise en compte dans l'onglet « Inventaire des situations de travail » pour l'évaluation simplifiée du risque Incendie-Explosion.

Remarque : Dans le cas des émissions, le score HRP incendie est obtenue en combinant la classe de danger de l'émission avec la classe de fréquence selon le tableau :

Classe de danger					
5	3	4	5	5	
4	3	3	4	4	
3	2	2	3	3	
2	1	1	2	2	
1	1	1	1	1	
	1	2	3	4	Classe de fréquence

Notons que certaines poussières ont un potentiel d'explosivité élevé ce qui se traduit par une classe de danger incendie égale à 5. Par exemple, une émission permanente (> 5 mois par an) de poussières métallique conduit à un score HRP incendie élevé de 100 000. Ce résultat doit être interprété avec prudence en tenant compte de l'ensemble des facteurs conduisant à une atmosphère explosive (ATEX) (confinement ...). Colibrisk ne permet pas de réaliser une évaluation du risque ATEX.

⁴ Pour les phrases de risque R14, R15, R14/15, R15/29 et mention de danger H260, H261 et EUH014, on considère que la probabilité de présence d'eau est permanente.

HRP Environnement

L'étape de hiérarchisation des risques potentiels (HRP) Environnement permet de hiérarchiser les produits chimiques entre eux en fonction de leur danger pour l'environnement et de la quantité du produit consommée annuellement.

L'approche intégrée dans l'outil Colibrisk diffère de celle proposée dans la ND2233 (INRS).

La classe de danger environnement est égale à 0 ou 1. La classe 1 est attribuée aux produits dotés :

- ✓ d'une phrase de risque R (R50, R51, R52, R53, R54, R55, R56, R57 et combinaisons) ou d'une mention de danger H (H400, H401, H402, H410, H411, H412, H413 et EUH059) ou du pictogramme dangereux pour l'environnement (N et SGH09),
- ✓ d'un code déchet dangereux doté d'une (*) (colonne BD) précisé dans la rubrique 13 de la FDS.

Le score de risque potentiel HRP environnement est obtenu en combinant la classe de danger et la classe de quantité selon le tableau suivant :

Classe de danger	Classe de quantité	Score HRP Environnement
1	1	10
1	2	100
1	3	1000
1	4	10 000
1	5	100 000

Remarque : Dans le cas des émissions, le score HRP Environnement est obtenu en combinant la classe de danger de l'émission (égale à 0 ou 1) avec la classe de fréquence selon le tableau suivant :

Classe de danger	Classe de fréquence	Score HRP Environnement
1	1	10
1	2	100
1	3	1000
1	4	10 000

Colibrisk permet uniquement de mettre en évidence les émissions qui peuvent avoir un impact sur l'environnement si elles sont rejetées à l'extérieur de l'entreprise (classe de danger « 1 » combinée à des classes de fréquence 3 et 4 (supérieure à 2 mois / an)).

Hiérarchisation des priorités à partir des scores HRP

La priorité de prise en compte d'un produit dans l'étape d'évaluation du risque chimique aux postes de travail est déterminée à partir de la grille décisionnelle présentée dans le tableau ci-dessous et applicable avec les scores santé.

Score HRP santé par produit	Priorité
≥ 10 000	Forte
100 – 10 000	Moyenne
< 100	Faible

NB : les niveaux de priorités pour les scores HRP incendie et environnement sont disponibles dans la ND2233

Annexe 5 : Trucs et astuces

1. La mention de danger H350i (Peut provoquer le cancer par inhalation) n'est pas disponible dans l'onglet Inventaire des produits de Colibrisk. Nous vous conseillons de la remplacer par la mention de danger H350.
2. Avec certaines configurations (paramètres Windows, Excel, travail sur serveur ...) les exports pour impression ne sont pas utilisables. Vous pouvez nous le signaler via le formulaire de contact du site internet afin que nous trouvions ensemble des solutions.
3. Dans des cas très rares, et pour des raisons difficiles à identifier, certaines cellules du classeur se verrouillent rendant impossible la saisie. La solution est de transférer le contenu du classeur dans une version vierge de Colibrisk via la procédure expliquée au point 2.2 de ce document.
4. Onglet analyse des substances : Selon le nombre de produits et de substances saisies, l'analyse peut prendre beaucoup de temps. Il est possible d'accélérer la procédure en désactivant les calculs automatiques :

Formules / Options de calcul / Manuel

A la fin de l'analyse des substances, il est important de remettre les calculs en automatique :

Formules / Options de calcul / Automatique

Annexe 6 : Transfert vers Seirich

A savoir :

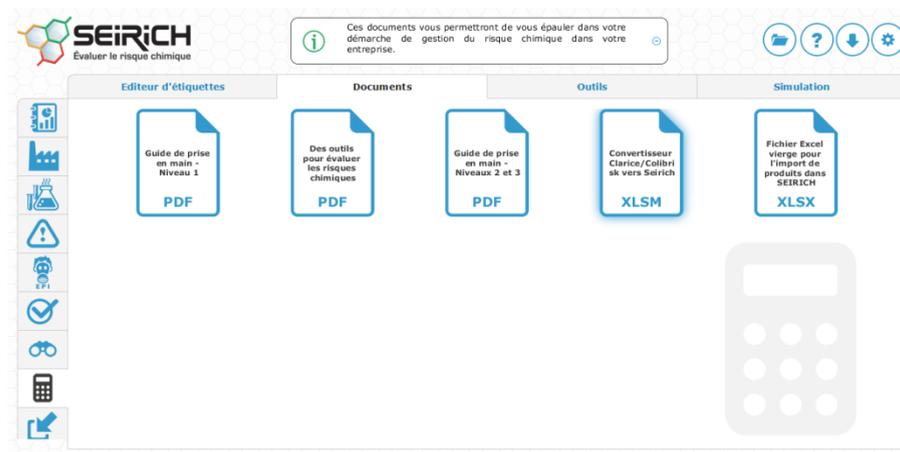
Le transfert ne concernera pas les informations sur les dangers saisies avec l'ancien étiquetage (phrases R).

Pré requis :

- Connaître le nombre de produit saisi dans Colibrisk.
- Connaître le nombre de substances présentes dans l'onglet analyse des substances.
- Aucun fichier Excel ne doit être ouvert lors de la mise en œuvre de la procédure suivante.
- Actuellement, le nombre de mentions de dangers maximal attribué à une substance dans colibrisk via la classification harmonisée et pouvant être récupéré par Seirich ne peut pas dépasser 12 car cela provoque une erreur.

1. Récupérer le convertisseur Clarice / Colibrisk vers Seirich

Ce document se trouve dans l'onglet « Outils et documents » ; sous-onglet « Documents » :



Un document Excel « import-seirich_XXXXXX » s'ouvre ; il est recommandé de le renommer et de l'enregistrer à un emplacement connu (ex : Mes Documents) en choisissant le format « Classeur Excel prenant en charge les macros ».

2. Dans le fichier « import-seirich_X » sélectionner l'onglet « Colibrisk ».



3. Cliquer sur « Ouvrir ».

4. Sélectionner, dans l'arborescence, le fichier Colibrisk que vous voulez importer et cliquer sur « Ouvrir ».

Une erreur peut survenir déclenchant l'apparition d'un message ou l'ouverture de l'éditeur VBA ; ignorer l'erreur : cliquer sur « fin » ou fermer l'éditeur VBA.

5. Saisir le nombre de produits, le nombre de substances et vérifier la correspondance des colonnes pour les onglets inventaire des produits puis analyse des substances.

Pour la V4, la correspondance des colonnes est la suivante :

Nombre de produits dans le fichier Colibrisk	111
Nombre de substances dans le fichier Colibrisk	346

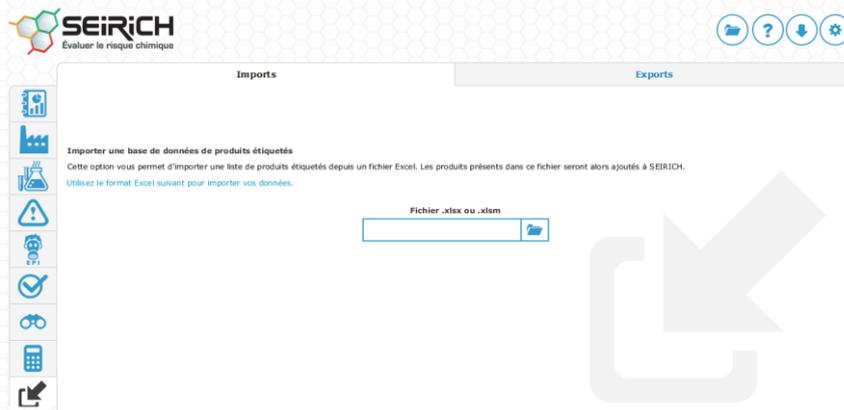
Information (nom de la colonne Clarice)	Feuille Excel	Colonne Excel
S'agit-il d'un agent émis?	2	B
Le nom du produit (Agent chimique / libellé)	2	C
Le nom du fournisseur	2	E
Le marquage CLP	2	H
La présence d'une FDS et la date le cas échéant (FDS / date)	2	G
Les pictogrammes (Symboles de danger)	2	
santé		I
sécurité		J
nature		K
Les mentions de danger (Phrases de risque ou mentions de danger)	2	
Ph.1		L
Ph.2		M
Ph.3		N
Ph.4		O
Ph.5		P
Ph.6		Q
Ph.7		R
Ph.8		S
Ph.9		T
Ph.10		U
L'état physique (Aspect physique)	2	
Etat		AW
Forme si solide		
La température d'ébullition si elle existe (Si état liquide / point d'ébullition °C)	2	AY
Le point d'éclair s'il existe (Si état liquide / point d'éclair °C)	2	AX
Les substances	3	
Le nom du produit		B
Le nom de la substance		F
Le numéro CAS		C
La VLEP-8h en mg/m3		AM
La VLEP-CT en mg/m3		AO
La mention peau		AR
Mentions de danger des substances (séparées par un tiret -)		K

6. Cliquer sur convertir



Les données de Colibrisk vont alors être récupérées et adaptées afin de pouvoir être importées par SEIRICH.

7. Enregistrer le fichier qui contient maintenant les informations issues de Colibrisk
8. Dans Seirich se rendre dans l'onglet « Imports et exports » ; sous-onglets « Imports »



9. Cliquer sur le bouton dossier bleu
10. Sélectionner le fichier « import-seirich_X » dans l'arborescence et cliquer sur « Ouvrir »
11. Cliquer ensuite sur « importer »

Erreurs rencontrées fréquemment :

En cas de problèmes lors de l'import, Seirich vous informe avec le message « L'import a échoué » et liste les erreurs présentes dans le fichier d'import « import-seirich_X ». Dans ce cas il s'agit d'aller modifier manuellement les erreurs dans le fichier et de recommencer l'import.

Onglet produits

- État physique « solide en masse » à supprimer.
- Supprimer les émissions, il faudra les ressaisir ultérieurement.

Onglet substances

- Supprimer les émissions
- Supprimer les N°CAS XXXXX
- Remplacer les N°CAS ayant un format date
- Mentions H non reconnues (quelques exemples)
 - Remplacer H373(organesdel'ouïe) par H373
 - Remplacer H373** par H373
 - Remplacer H361d*** par H361d
 - ...

Pour toutes les erreurs rencontrées, il est recommandé de noter les produits et les substances concernés afin de pouvoir les corriger ultérieurement dans Seirich.

